

24

Payenne

Berthollet Louis

~~Notaire~~ m. l.

personne ad. t.

ce jourd'hui vingtdeux messidor an six de
la republique française une et indivisible des
les trois heures du soir pas devant nous Joseph
perrin adj. de la commune de St. Laurent du
Pont chargée par la loi de recevoir les actes
destinés à constater les mariages,
sont comparus le citoyen benoit payenne
Berthollet âgé de vingtneuf ans domicilié
à St. Laurent du Pont fils de défunt
benoit payenne Berthollet et de Claudine
Chavasse frère d'une part. et la citoyenne
magdelaine marie Sappay âgée de vingtdeux
ans fille de défunt benoit Sappay marie et de

Archiv

de fante helizabet celavos
habitante dans cette commune d'autre gas.
vava la premiere femme de josph bayon
brote, la quel existe le la presens de citoyen
Claude roget age de soixante ans josph
paysan bertholet age de trente trois ans
jean baptiste vial de trente deux ans thomas
buisserie age de trente huit ans tous domicile
en ce lieu apres la publication de mariage
des l'ours et l'ours la quinze mesidont a
l'heure ordinaire devant de la maison
commune il icy present on declai se prendre
en mariage la suite de la quele declaration
il n'estant intervenu aucune opposition ny
impedement nous avons prononce aus nom
de la loi qu, il sont uni en mariage de tout
quoy nous avons dresse le present acte, et ne
scavoir si que benoit paysan bertholet non
madelaine laper marion non josph paysan
bertholet non thomas buissier pour ne scavoir
leira de leur l'ours et l'ours. et signi claud
roget avec jean baptiste vial. Claude roget
prieur parmes adpt.